

Zeitschrift:	Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres
Herausgeber:	Eidgenössischer Orchesterverband
Band:	22 (1961)
Heft:	9-10
Rubrik:	Procès-verbal de la 41e assemblée des délégués de la S.F.O., le dimanche 30 avril 1961 à 09 h 30 à l'Hôtel Schwanen à Wil

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de la 41^e assemblée des délégués de la S.F.O., le dimanche 30 avril 1961 à 09 h 30 à l'Hôtel Schwanen à Wil

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mai 1960 à Thoune.
4. Rapport annuel 1960.
5. Rapport de la bibliothèque 1960.
6. Comptes 1960 et rapport des vérificateurs.
7. Rapport de la commission de musique sur l'état des travaux préparatoires du nouveau catalogue de la bibliothèque.
8. Adjonction au règlement des vétérans relatif à l'introduction d'une catégorie «Vétérans d'honneur» (50 ans d'activité).
9. Propositions du comité central.
10. Propositions des sections.
11. Fixation de la cotisation 1961.
12. Budget 1961.
13. Nomination du comité central (expiration des fonctions).
14. Nomination d'une section vérificatrice.
15. Fixation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
16. Divers et imprévus.
17. Nomination des vétérans de la S. F. O.

1. Salutations. Le Président central M. Botteron salue les nombreux délégués présents en ces termes: «Après que nous ayons, l'an dernier, rendu visite à l'Oberland bernois, nous sommes heureux de nous trouver en Suisse orientale, et spécialement dans l'antique cité de Wil. Wil n'est pas inconnue de notre association qui y a déjà tenu ses assises à deux reprises. Et plusieurs se seront peut-être demandés pourquoi nous étions revenus ici. Il y a deux raisons. La première est que nous sommes toujours bien reçus à Wil et la deuxième est qu'aucune autre section ne s'est annoncée pour prendre l'organisation de l'assemblée de cette année. Sur notre demande, la section de Wil s'est spontanément mise à disposition. Je tiens donc, en tout premier lieu, à remercier très sincèrement la section de Wil, et spécialement son président, M. Paul Schenk, vice-président de la S. F. O.»

Le président central salue ensuite les représentants de la commune de Wil, MM. Fäh, préfet, et Dr Haselbach, adjoint du maire. Il les remercie de la sympathie qu'ils portent à notre association. Il regrette l'absence de Monsieur le Maire Löhrer, ancien membre de notre comité central, et lui souhaite une prompte guérison.

Il salue aussi tout particulièrement M. Eugen Schmid, St-Gall, président central de la Société fédérale de musique. Sa présence continuera d'affermir les liens d'amitié qui unissent nos deux associations.

Un salut spécial est aussi adressé aux membres d'honneur MM. Gottfried Huber, Zurich, ancien président central, Carlo Olivetti, Stäfa, ancien bibliothécaire, ainsi que M. le Prof. Dr Cherbuliez, membre de notre commission de musique et rédacteur de «Sinfonia».

Il salue encore la commission de musique, M. le Dr Fallet, Berne, qui en a repris la présidence et à qui il adresse ses meilleurs voeux, sachant d'avance qu'il saura continuer le travail de son prédécesseur, M. Géza Fessler, chef d'orchestre. Il adresse également la bienvenue à M. F. Kneusslin, chef d'orchestre, qui siège pour la première fois au sein de la commission de musique.

Le président central remercie encore de leur présence les représentants de la presse, M. Bannwart du «Wiler Bote» et M. Seiler du «Wiler Zeitung», qui, par leurs critiques objectives, contribuent régulièrement et de façon constructive au succès de notre travail.

Finalement, il salue tous les délégués venus des différentes parties du pays, et spécialement les dames déléguées ainsi que les épouses.

Le président central donne ensuite connaissance des excuses reçues, entre autres celles du Département fédéral de l'Intérieur et de MM. E. Mathys, Berne, et R. Waldisberg, Kriens, membres d'honneur, ainsi que Kündig, Zoug, éditeur de «Sinfonia».

Le président central donne encore connaissance des excuses de sections qui ne sont pas représentées. Il exprime l'espoir que plusieurs d'entre elles comprennent qu'on ne peut pas seulement recevoir mais que l'on devrait aussi savoir venir.

La S. F. O. a perdu, au cours de l'année écoulée, plusieurs amis dévoués. Peu de temps après la dernière assemblée des délégués à Thoune, à laquelle il avait pris une part active, décéda de façon inattendue le chef d'orchestre Géza Fessler-Henggeler de Baar. M. Fessler était membre de la commission de musique depuis 1924 et son président depuis 1934. Le comité central a fait déposer aujourd'hui une couronne sur sa tombe. Un hommage lui a été rendu dans le No 5/8 1960 de «Sinfonia».

Le «Berner Musikkollegium» est en deuil de son directeur, M. le chef d'orchestre Christoph Lertz, subitement décédé d'une crise cardiaque le 26 janvier 1961. Une note commémorative a paru dans le No 2 1961 de «Sinfonia».

Au début d'avril 1961 mourut, à l'âge de 61 ans, M. le Directeur Alfred Hasler de Rheineck. Ce dernier a déployé une très grande activité dans la vallée du Rhin en tant que directeur de choeurs et d'orchestres. Il dirigea durant de nombreuses années notre section «Rheintalischer Orchesterverein».

Une minute de silence rappela le souvenir de toutes ces personnalités disparues.

Pour terminer, le président central adressa ses remerciements chaleureux à la section de Wil et surtout à son président, M. Paul Schenk, pour l'organisation exemplaire de ces journées, aux solistes, MM. Sailer et Schenk, au chef d'orchestre, M. Rubey, pour le concert donné, ainsi qu'à toute la population de Wil pour sa très amicale réception.

Sur ces mots, le président central déclara ouverte la 41^e assemblée des délégués de la Société fédérale des orchestres.

2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences. Sont nommés scrutateurs: MM. Widmer/Wil, Lörtscher/Meilen, Dober/Meggen et Schwarz/KV Lucerne. La liste des présences constate: 5 membres du comité central, 2 membres d'honneur, 3 membres de la commission de musique, 5 invités, 93 votants plus 19 autres délégués. Total: 127 présences. 57 sections sont représentées. 51 sections se sont fait excuser. Les sections suivantes n'ont pas répondu. Ce sont: Aarau, Berne/O. de la S. Mp. V., Biel/Bienne/O. de la Ville, Biel/Bienne/O. de chambre romand, Buchs, Domat/Ems, Escholzmatt, Flums, Konolfingen, Küssnacht ZH, Langnau BE, Laufenburg, Lausanne, Le Locle, Lützelflüh, Menzingen, Niedergösgen, Nyon, Porrentruy, Renens, Schlieren, Schlosswil BE, Schwyz, Sentier, Sins, Thusis, Vallorbe, Zurich OG.

3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mai 1960 à Thoune. A paru dans le No 5/8 de «Sinfonia». Il est accepté par l'assemblée avec les remerciements d'usage.

4. Rapport annuel 1960. A paru dans le No 1 1961 de «Sinfonia». Il est accepté avec de sincères remerciements à l'adresse du président central.

5. Rapport de la bibliothèque 1960. A paru dans le No 2 1961 de «Sinfonia». Ce rapport est également accepté avec remerciements.

6. Comptes 1960 et rapport des vérificateurs. Ont paru dans le No 3 1961 de «Sinfonia». Après que M. Savoye, au nom des sections vérificatrices, St-Imier et Moutier, eut recommandé l'acceptation des comptes, ceux-ci furent acceptés et décharge donnée au comité central. Le caissier est remercié de son travail proprement fait.

7. Rapport de la commission de musique sur l'état des travaux préparatoires du nouveau catalogue de la bibliothèque. M. le Dr Fallet, nouveau président de la commission de musique, est heureux de pouvoir annoncer que les travaux préparatoires du nouveau catalogue sont avancés à un point tel que sa parution prochaine peut être envisagée. Durant quatre fins de semaines, toutes les œuvres musicales ont été parcourues. Survint ensuite le décès inattendu de M. Fessler. Le travail subit un retard jusqu'à la nomination d'un nouveau membre. Il put

être repris le 14 janvier 1961. Tout le contenu de la bibliothèque a dû être revisé à fond, chaque chemise contrôlée quant à son contenu et à l'état de ce dernier, les œuvres reclassées et éliminées. 101 œuvres musicales ont été relevées à nouveau. — Le nouveau catalogue à feuilles mobiles sera plus maniable. Son format A4 (210 x 297 mm). Les manuscrits prêts à l'impression seront terminés au plus tard le 15 juillet. Le catalogue pourra probablement être terminé vers la mi-septembre.

Notre bibliothèque a subi un grand essort ces dernières 20 à 25 années. La S. F. O. peut aujourd'hui en être fière. La commission de musique, d'entente avec le bibliothécaire central, en a la garde.

M. le Dr Fallet verrait avec plaisir l'activité de la commission de musique s'étendre encore à l'établissement de propositions de programmes, à l'encouragement à apporter à l'exécution d'œuvres de compositeurs suisses contemporains, à la discussion et à la critique de programmes, à des conseils à donner sur l'activité des orchestres, etc. La commission souhaiterait devenir conseillère des sections, sans pour tout autant s'immiscer dans leur gestion.

Le président central remercie M. le Dr Fallet de ses déclarations et la commission de musique de son travail au profit de la S. F. O. Il en appelle aux directeurs qui commandent 10 œuvres à la fois pour n'en jouer que 1 à 3, les autres œuvres restant bloquées pour d'autres sections.

8. Adjonction au règlement des vétérans relative à l'introduction d'une catégorie de «Vétérans d'honneur» (50 ans d'activité). Le président central rappelle que lors de la dernière assemblée des délégués, la section des Breuleux avait proposé la création d'une catégorie de vétérans d'honneurs. Entre temps toutes les sections ont reçu une proposition à ce sujet. Le comité central recommande l'acceptation de cette proposition.

La section Uzwil a proposé une petite modification rédactionnelle du texte allemand. Il peut lui être donné suite.

La section de Baar propose que l'âge auquel débutera le calcul des années ne soit pas fixé. Le paragraphe 4^{bis} serait ainsi supprimé. Le comité central a étudié ces propositions et constaté que les règlements d'autres organisations fédérales prévoient tous cet âge minimum. Il est évident que nombreux sont les membres qui, du temps de leur scolarité obligatoire, ont déjà fait partie d'orchestres d'écoliers. Ils ne pouvaient et n'osaient toutefois pas être membres d'un orchestre. De ce fait, le comité central propose de maintenir l'âge minimum de 16 ans. La Société fédérale de musique qui ne groupe que des souffleurs a également prescrit l'âge minimum de 16 ans.

A une demande, M. Widmer, président de la Société fédérale de musique, précise que cette association compte les années depuis la sortie de l'école obligatoire, c'est-à-dire la 16^e année d'âge. A la Société fédérale de musique, 25 ans de sociétariat = vétéran cantonal, 35 ans = vétéran fédéral et 50 ans = vétéran

fédéral d'honneur. Cette dernière distinction doit vraiment être méritée. Il n'existe pas de concession.

M. Utiger, Baar, demande la parole. Il remercie tout d'abord le comité central pour la couronne déposée sur la tombe de feu Géza Fessler. Il poursuit: La proposition de la section de Baar a été faite en pensant tout d'abord aux souffleurs qui, pour des raisons d'âge doivent souvent renoncer à leurs instruments et ne peuvent plus les jouer. L'idée était de faire ainsi bénéficier un aussi grand nombre que possible de cette honneur. M. Utiger retire toutefois sa proposition. Le président central remercie la section de Baar de sa compréhension.

Le vote qui suivit fit ressortir l'unanimité des voix en faveur de l'avenant au règlement des vétérans. Cet avenant entre immédiatement en vigueur. Aujourd'hui même, il sera donc possible de nommer les premiers vétérans d'honneur.

Cet avenant sera imprimé et remis à toutes les sections pour être joint au règlement des vétérans, déjà en leur possession.

Le président central relève toujours plus de négligence dans l'envoi de l'annonce des vétérans qui parvient souvent trop tard.

9. Propositions du comité central. Ont paru dans le No 3/4 de «Sinfonia».

- a) Il sera, encore cette année, renoncé aux conférences des présidents ainsi qu'aux cours à cause du surplus de frais occasionné par la publication du nouveau catalogue.
- b) Pour le remplacement d'oeuvres défectueuses et pour l'achat de matériel pour la bibliothèque, il est accordé un crédit de fr. 500.—.
- c) Lors de la parution du nouveau catalogue, chaque section sera tenue d'en prendre au moins un exemplaire. Le prix sera fixé probablement de 8 à 10 francs.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

10. Propositions des sections. Aucune proposition n'a été faite par les sections. La proposition d'une section, reçue après le délai, sera examinée par la commission de musique et présentée à la prochaine assemblée des délégués.

M. Ogg, Thoune, demande si des oeuvres qui ne sont pas à la bibliothèque, ne pourraient pas être obtenues auprès de sections.

Le président central relève que cette question a déjà été soulevée lors d'assemblées précédentes. Le résultat fut toutefois négatif, les sections ne mettant pas de catalogues à disposition de la S. F. O. Par contre, plusieurs sections ont été déprises en faisant insérer une telle demande dans «Sinfonia» qui dispose d'une rubrique spéciale à cet effet.

M. Ogg est satisfait.

11. Fixation de la cotisation 1961. Le comité central propose le maintien de la cotisation à fr. 1.—. Il relève toutefois qu'il se verra très probablement obligé

de proposer ultérieurement une augmentation. Les frais d'achat d'oeuvres pour la bibliothèque ont fortement augmenté. Nombre d'oeuvres doivent en outre être remplacées et doublées. Le comité ne juge pas opportun de devoir renoncer à l'achat d'oeuvres importantes par manque de moyens financiers.

MM. Savoye, St-Imier, et Tschanz, Berne, proposent de porter, dès 1961, la cotisation à fr. 1.50.

Le caissier central Liengme salue favorablement cette proposition. Il doit en effet payer actuellement des prix doublés pour certaines oeuvres. Il serait heureux que la cotisation fût augmentée cette année déjà, le comité central désirant réintroduire sans trop tarder les cours et conférences qui ont dû être abandonnés par manque de moyens.

M. Dober, Meggen, constate que l'argent a bien perdu la moitié de sa valeur et propose de porter la cotisation à fr. 2.—.

M. Bosshard, Winterthur, ne désire pas aller si loin, certaines sections ayant déjà de la peine à payer leur cotisation.

M. Barth, Brougg, relève de la discussion que le matériel n'est pas toujours traité avec soin. Partant de l'adage que ce qui ne coûte rien n'a pas de valeur, il propose qu'une location de fr. 10.— soit demandée pour les oeuvres prêtées.

Le président central Botteron répond que le comité central est d'un autre avis. Beaucoup de sections doivent s'en tenir essentiellement à notre bibliothèque et la S. F. O. est fière de pouvoir mettre gratuitement les oeuvres à leur disposition.

M. Krebser, Arbon, rapporte qu'il a assisté à la séance d'une petite société qui demandera son entrée à la S. F. O. Il s'agit d'un orchestre qui tient vivement pouvoir avoir recours à notre bibliothèque. Ses moyens financiers sont restreints. Il appuie la proposition de n'augmenter la cotisation que de 50 ct.

Vote: La première proposition de fixer à fr. 1.50 la cotisation par membre actif, libre et exécutant pour 1961 est passée au vote. Elle est acceptée à la presque unanimité.

La seconde proposition de passer à fr. 2.— n'obtient que quelques voix.

Le président remercie chaleureusement l'assemblée de son geste en faveur de la caisse centrale, geste qui profitera à tous les membres. Il envisage aussi la possibilité qu'en face de toutes les demandes qui lui parviennent, le comité central puisse occasionnellement se faire représenter auprès des sections lors de leurs manifestations. Par suite du manque de moyens, de telles demandes ont presque toujours dû être repoussées.

12. Budget 1961. A paru dans le No 3 1961 de «Sinfonia». L'assemblée des délégués en prend connaissance et l'accepte tacitement.

13. Nomination du comité central (expiration des fonctions). Les fonctions des membres du comité central viennent à expiration. La démission de membres du comité central qui avait tout d'abord été envisagée a été retirée. De ce fait,

ces membres se tiennent à disposition pour une réélection. Le vice-président, P. Schenk, préside à la réélection du président central. Il relève que c'est à Wil, en 1948, que M. Botteron a été, pour la première fois, nommé président central. Malgré sa santé précaire, il conduit depuis lors, sans ménager ses peines, la barque de la S. F. O. Il prie l'assemblée de se lever pour lui témoigner sa reconnaissance pour le travail accompli et le réélire.

Spontanément, M. Robert Botteron est donc réélu président central de la S. F. O. pour une nouvelle période.

M. Botteron remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a à nouveau témoignée.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée se lève à nouveau pour réélire en bloc les autres membres du comité central pour une nouvelle période. Le nouveau comité central comprend donc: Président central: R. Botteron, Berne; Vice-président: P. Schenk, Wil; Secrétaire: L. Zihlmann, Soleure; Caissier: B. Liengme, Delémont; Bibliothécaire: B. Zürcher, Berne.

Commission de musique: Le président central rappelle que du point de vue des statuts, il appartient au comité central d'élire les membres de la commission de musique. Cette commission a été confirmée dans ses fonctions pour une nouvelle période lors de l'assemblée du comité du jour précédent. Par acclamation, l'assemblée confirme son accord. La commission de musique comprend donc: M. le Dr Fallet, président, M. le Prof. Dr Cherbuliez et M. F. Kneusslin, chef d'orchestre.

14. Nomination d'une section vérificatrice. La section de St-Imier, après avoir fonctionné deux ans de suite, se retire. Moutier s'occupera encore pour 1961 de la révision des comptes. La section de Granges (Soleure) est désignée à l'unanimité pour 1961 aussi.

15. Fixation du lieu de l'assemblée des délégués 1962. Aucune section ne s'est malheureusement annoncée pour l'organisation de l'assemblée 1962. Ce fait oblige le président central à rappeler qu'aucune section n'est tenue d'organiser, pour l'assemblée des délégués, des soirées coûteuses ou d'engager des solistes chers. Les sections peuvent se contenter de mettre sur pied un simple concert.

Le comité central est chargé de résoudre la question du lieu de la prochaine assemblée des délégués.

16. Divers et imprévus. M. Bosshard, Winterthur, donne connaissance que sa section a fait l'achat d'un cartable avec adresse interchangeable pour les envois à et de la bibliothèque centrale. De ce fait, le matériel est bien préservé et le travail d'expédition des deux bibliothécaires réduit. Le président central remercie la section de Winterthur et recommande aux autres sections de suivre cet exemple.

Le bibliothécaire central Zürcher rappelle les points suivants:

Lors de l'envoi d'oeuvres, les accusés de réception doivent immédiatement être retournés, à son adresse.

Si les sections prenaient sur elles de réparer les cahiers défectueux, il serait évité un très gros travail au bibliothécaire.

Les oeuvres reçues de la bibliothèque centrale et qui ne sont pas jouées, doivent être immédiatement retournées pour être à nouveau à disposition d'autres sections.

Certains cahiers, sortis la première fois de la bibliothèque, reviennent après avoir été pliés en quatre pour être enfilés dans une poche de veston! !

Le président central Botteron est déçu de tels procédés. Un seul remède est envisagé: le remplacement des cahiers à la charge des sections. Il en résulte tout de même un surplus de travail pour le bibliothécaire.

M. Schwarz, KV Lucerne, prie la commission de musique d'envisager l'achat d'oeuvres chorales avec orchestre pour la bibliothèque, par exemple Nabucco de Verdi.

Un représentant de la section de Zoug se déclare disposé à prêter cette oeuvre à l'orchestre de la SSEC de Lucerne.

M. le Dr Fallet, président de la commission de musique, assure que de tels achats sont envisagés.

Mlle Bürgin, présidente de l'Orchestre de Wallisellen, propose d'envoyer les imprimés non comme tels mais en les affranchissant normalement afin d'éviter les retards.

M. Schaub, OV Coire, signale que sa section a rendu obligatoire pour tous ses membres l'abonnement à «Sinfonia».

Pour terminer l'assemblée, un apéritif est gracieusement offert par la commune de Wil. Elle en est chaleureusement remerciée.

17. Nomination des vétérans de la S. F. O. Après l'audition d'un quatuor à vents, M. le Prof. Dr Cherbuliez salua cordialement les vétérans présents. Il déclara notamment:

Ne soyons pas étonnés du nombre de vétérans présents puisque nous avons entendu que la Société fédérale de musique en compte plus de 9000. Nous savons que de notre temps, nous attendons toujours davantage de la vie. Le nombre de nos vétérans augmente chaque année aussi. Doivent-ils représenter une masse anonyme? Je réponds non. Nous considérons au contraire chacun d'eux comme une personnalité, participant à la vie de l'orchestre. Au nom du comité central, des sections et des délégués, j'adresse à tous les vétérans un chaleureux merci. L'honneur est mérité par le nombre des années. Le travail accompli est considérable. Vous avez vécu avec vos sections. Nous honorons aujourd'hui les hommes qui ont atteint un âge respectable. Honneur à la

vieillesse. Avec l'âge, les forces diminuent. C'est une loi naturelle. Cela a pour conséquence que de tels membres rejoignent des voix moins exposées. Sont-ils dès lors des exécutants plus faibles? A nouveau je dis, non, car ils ont une signification spéciale dans l'exécution d'une oeuvre musicale. S'ils n'étaient plus là, il manquerait quelque chose. Ces voix sont indispensables pour l'ensemble. Bach avait une grande famille de 20 enfants. Elle pouvait faire un magnifique concert. Lui-même jouait de l'alto parce que, de ce poste, il pouvait voir l'ensemble du jeu. Le vétéran qui joue de cet instrument, est donc le point central.

M. le Prof. Dr Cherbuliez adressa encore un remerciement tout spécial aux vétérans d'honneur qui participèrent, durant 50 ans, à la vie de leurs orchestres.

Après la nouvelle exécution d'un quatuor à vents, il est procédé à la nomination des nouveaux vétérans à qui furent remis les insignes et les fleurs. La liste nominative des nouveaux vétérans a paru dans le No 5/6 1961 de «Sinfonia».

Le président central remercia encore une fois les vétérans et put clore la partie administrative de l'assemblée des délégués à 12 h 50, après quoi eut lieu le banquet. Au cours de celui-ci, M. le Préfet Fäh prit la parole. Au nom de l'autorité cantonale et de la ville, il souhaita à chacun, au comité central, aux vétérans et aux délégués, la plus cordiale bienvenue. Le fait que les autorités ont été invitées à l'assemblée prouve que la S. F. O. leur porte intérêt, comme c'est d'usage en Suisse. Mais la musique a-t-elle un lien avec l'Etat? Si une autorité est invitée à une telle manifestation, se fait représenter ou simplement excuser, cela signifie que cette association ou cette société représente une valeur pour elle. C'est certainement le cas de la S. F. O. et il serait peut-être bon que le canton mît plus d'attention à la musique. Pour l'Etat, même les voix du centre ou accessoires ont de l'importance. Vous aurez appris, par les journaux, que l'orchestre de Wil existe depuis plus de deux cents ans. Nous sommes fiers de sa musique. Que représente une église sans cloche ou sans orgues? Avec la musique tout va mieux, on s'élève, on se sent plus près de Dieu. Au sens des statuts de 1803, la société devait revêtir un caractère individuel et individuel signifie ici une personne qui collabore — et collaborer est plus important qu'adresser des louanges.

M. le Dr Haselbach, représentant de la ville de Wil, prend ensuite la parole. Il adresse les salutations de l'autorité communale et spécialement de M. le maire Löhrer qui, en tant qu'ancien membre de comité central aurait, avec joie, pris place au milieu de ses anciens collègues de l'orchestre. La maladie l'en empêche malheureusement.

L'orateur rappelle le concert du soir précédent, ainsi que le souvenir de l'ancien directeur Schenk et se réjouit qu'aujourd'hui encore on trouve à Wil la force de poursuivre un effort en faveur de la musique. Il exprime l'espoir que la S.F.O. continue son activité aussi afin que Wil ait, plus tard encore, l'honneur de la recevoir.

Pour terminer, M. Schmid, président central de la Société fédérale de musique, adresse un amical salut de la part de M. Rumpel de Balsthal, président d'honneur de l'association. L'orateur souhaite également pour l'avenir de bons rapports avec la S. F. O. Il donne à la vie musicale en Suisse toute l'importance qu'il faut. L'esprit de société a atteint un niveau élevé ces 20 dernières années. La musique suit son cours. On peut se demander s'il y a encore un sens de faire de la musique, pour donner de la joie à l'homme. Votre musique et la nôtre ont une mission à remplir. Elles sont l'expression du coeur. Nous avons tout fait pour conserver la musique instrumentale de l'armée. Il nous semblait que nous devions conserver quelque chose pour le coeur des soldats. L'orateur relève aussi que la semaine de 5 jours est favorable au recrutement des musiciens, la jeunesse ayant davantage de temps pour l'étude. Nous en avons constaté d'heureux effets. La jeunesse a le sens de l'idéal. Il existe maintenant d'excellents jeunes gens. Ils sauront certainement trouver une activité idéale aussi.

Soleure, le 31 mai 1961

Le Secrétaire central: *L. Zihlmann*
(Traduction B. Liengme)

Sektionsnachrichten — Nouvelles des sections

Fünfzigjähriges Jubiläum der Orchestergesellschaft Altdorf. Einer freundlichen Einladung der Orchestergesellschaft Altdorf zu ihrem Jubiläumskonzert vom 8. Juni 1961 gerne Folge leistend, erreichte der Unterzeichnete nach einer herrlich-schönen Schiffahrt über den Vierwaldstättersee das schmucke Städtchen Altdorf. Das stille Gleiten des Dampfers «Wilhelm Tell» am ehrwürdigen «Rütli» vorbei sollte ein gutes Omen für den kommenden Großanlaß sein. Großanlaß, jawohl, denn unsere Sektion Altdorf feierte an diesem Tage das 50jährige Bestehen mit einem prächtigen Sinfoniekonzert, und als gegen 20 Uhr das musikfreundliche Publikum in Scharen dem Tellspielhaus zuströmte, wurde es dem Schreibenden offenbar, daß die Orchestergesellschaft Altdorf voll auf die Gunst seiner Bevölkerung zählen dürfte. Eine Erscheinung, die einem im Innersten erfreut. Ja und erst noch, wenn man weiß, daß das Konzert an einem gewöhnlichen Wochentag (Donnerstag) stattfand und nicht, wie es üblich ist, an einem Samstagabend. Gespannt wartete das ausverkaufte Haus auf die kommenden Darbietungen — das Programm versprach allerlei —, die in der Folge unter der kundigen und vorzüglichen Leitung von Herrn Musikdirektor Emil Schmid erneut den Beweis erbrachten, daß die Orchestergesellschaft Altdorf ernsthaft und zielbewußt arbeitet und eine gewichtige Stellung im kulturellen Leben von Altdorf einnimmt. Möge dies auch fernerhin so bleiben. Es steht dem Unterzeichneten nicht an, über das Fachmännische zu berichten, er überläßt das der «Altdorfer Presse». Vorerst aber möchte er noch für die ihm erwiesene freundliche Aufnahme in Altdorf bestens danken